

# Formulaire d'adhésion

2025-2026

Pour déposer une demande d'admissibilité au Programme Équipe Québec, veuillez fournir tous les renseignements demandés et signer le document à la section 8, aux deux endroits requis.

- L'entraîneur ou l'entraîneure doit transmettre son application au Secteur du sport, loisir et plein air **avant la fin du cycle des brevets** de la discipline concernée.
- · L'entraîneur ou l'entraîneure doit lui-même ou elle-même prendre en charge sa demande et l'acheminer.

Un dossier incomplet pourra entraîner un retard dans le traitement de votre demande ou un rejet de celle-ci.

Pour consulter les critères d'admissibilité, cliquez ici : <a href="https://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraineurs-et-officiels/soutien-financier-et-services-aux-athletes-identifies/programme-equipe-quebec">https://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraineurs-et-officiels/soutien-financier-et-services-aux-athletes-identifies/programme-equipe-quebec</a>.

### Section 1 - Entraîneur.e

1. Renseignements personnels				
Nom: Prénom:				
Sexe : Masculin Féminin				
Adresse de la résidence permanente (numéro	o, rue et app.) :			
Municipalité:		Province :	Code postal :	
Téléphone :				
Courriel :				
Discipline :				
Formation :				
Une certication de niveau 3, 4 ou 5 selon l'ancien système de certication des entraîneurs du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)				
☐ Le statut « formé » au volet Compétition-Développement du PNCE				
☐ Un diplôme avancé à l'entraînement de l'Institut national du sport du Québec (INS)				
Un baccalauréat dans une discipline appropriée, en plus d'une formation appropriée relative à son sport comparable à ce qui est attendu pour les certications énumérées ci-dessus :				
☐ Éducation physique	$\square$ Éducation physiq	ue		
☐ Kinésiologie	☐ Intervention sportive			
☐ Autre				



## Section 2 – Renseignements additionnels et attestation(s)

- · Veuillez remplir le formulaire «Attestation Équipe Québec-Fédération».
- Si vous êtes un e entraîneur e salarié e d'une organisation autre que votre fédération sportive québécoise, veuillez remplir le formulaire «Attestation Équipe Québec-Employeur».

## Section 3 – Retrait et suspension du soutien financier

Le ministère de l'Éducation se réserve le droit d'annuler son soutien financier ou de demander un remboursement, en tout ou en partie, de la bourse déjà versée, advenant une fausse déclaration ou une non-conformité aux exigences du Programme Équipe Québec. Il se réserve aussi le droit de suspendre les versements si l'entraîneur.e se place dans une situation qui, de l'avis du Ministère, va à l'encontre des valeurs et des objectifs du Programme Équipe Québec. Il est important de noter que cette bourse ne peut être transférée à un employeur. En aucun cas, ce salaire total ne doit inclure, en tout ou en partie, le montant reçu ou à recevoir dans le cadre du Programme Équipe Québec. Chaque récipiendaire doit s'assurer que son organisme provincial ou national traite la bourse qui lui est accordée par le ministère de l'Éducation conformément aux règles fiscales du Québec, de sorte qu'il ne soit pas pénalisé dans l'établissement de son salaire et dans ses déclarations de revenus. Un traitement irrégulier relatif à la bourse du Programme Équipe Québec pourrait entraîner un retrait de cette dernière par le Ministère.

## Section 4 - Avis en cas de changement

Dès qu'un changement survient dans la situation de l'entraîneur.e (ex. : nouvelles coordonnées, changement de poste) ou lorsqu'elle ou il ne respecte plus l'un des critères du programme, un avis écrit doit être transmis au responsable du Programme Équipe Québec.

#### Section 5 – Utilisation et consultation des renseignements personnels

Les renseignements recueillis sur le présent formulaire permettent au personnel responsable du ministère de l'Éducation d'analyser votre demande au regard de l'application du volet «Soutien financier» du Programme Équipe Québec. Certains renseignements feront l'objet d'une vérification auprès de votre fédération québécoise. Ils peuvent également être utilisés à des fins d'études, de recherches ou de statistiques.

### Section 6 – Communication des renseignements personnels

Les renseignements relatifs à votre identité et à la discipline dans laquelle vous êtes entraîneur e ainsi que les coordonnées que vous fournissez sur ce formulaire seront transmis à l'Institut national du sport du Québec (INS Québec), mandaté par le ministère de l'Éducation pour l'administration du volet «Jouez gagnant!» et pour l'organisation du Forum annuel des athlètes et des entraîneurs d'Équipe Québec, deux activités qui découlent du Programme Équipe Québec ainsi que pour la gestion d'activités de formation ou de perfectionnement.

### Section 7 – Droit d'accès et de modifications des renseignements personnels

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), vous pouvez avoir accès aux renseignements qui vous concernent et en demander la modication si nécessaire. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les entraîneurs.es ne sont pas tenus.es d'informer leur fédération provinciale ou nationale de l'obtention d'une bourse du Programme Équipe Québec.

Ministère de l'Éducation

Page 2 de 3

## **Section 8 – Attestation et consentement**

Par courriel à : athletes@education.gouv.qc.ca.

J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont complets et conformes à la réalité. Je reconnais qu'une fausse déclaration peut entraı̂ner le rejet de ma candidature, l'annulation ou le remboursement du soutien financier.

Signature:	Date (année-mois-jour):			
À l'occasion de votre présence comme entraîneur.e à certaines compétitions sportives, le premier ministre du Québec et le ministre de l'Éducation souhaitent vous faire parvenir des invitations, ou vous transmettre des mots d'encouragement ou de félicitations. À cet égard, le Ministère doit obtenir votre consentement pour être en mesure de leur fournir vos coordonnées, y compris votre adresse de courriel, et la discipline dans laquelle vous travaillez en tant qu'entraîneur.e.				
Ce consentement est valide uniquement pour la période pendant laquelle vous serez boursière ou boursier du Programme Équipe Québec. Nous vous assurons qu'un refus de votre part n'entraînera aucune conséquence. Notez que vous pourrez en tout temps retirer votre consentement.				
☐ Je consens.				
☐ Je refuse.				
Signature:	Date (année-mois-jour):			

Toute application pour l'année financière 2025-2026 doit nous être envoyée au plus tard le 16 janvier 2026.

24-104-45 (2025-03)

Ministère de l'Éducation Page 3 de 3